

Le mardi 23 janvier 2018 de 20h30 à 23h00 s'est tenue dans les locaux de la mairie une réunion entre les parents d'élèves délégués et l'ensemble des membres de la commission scolaire. Présidée par M. le Maire, avec la participation de M. Manuel GONCALVES, Conseiller municipal en charge du suivi des travaux de l'ensemble scolaire.

Au cours de cette réunion divers sujets ont été abordés et un point plus précis sur l'avancement du chantier du complexe scolaire a été fait par M.GONCALVES.

Chantier complexe scolaire:

- Dans son ensemble le chantier avance conformément aux prévisions. Cependant il a été précisé que des retards sont toujours possibles en fonction d'impondérables difficilement prévisibles (météo- approvisionnement en matériaux tenant aux fournisseurs etc.).
- Concernant plus particulièrement les sanitaires, ceux-ci devraient être opérationnels début février 2018.
- Concernant une éventuelle présence d'amiante il a été confirmé que selon le rapport de l'APAVE (mis en ligne sur le site de la mairie) aucune trace d'amiante n'a été constatée à l'exception de la toiture en "Everite", qui ne présente aucun risque.
- Concernant les désordres constatés sur les bâtiments actuels (fissures etc.) ces désordres ont été pris en compte et feront l'objet de reprises en fin de chantier. Il en est de même pour les travaux d'importance dans les différentes classes. Il est demandé par la commission scolaire que les menus travaux à l'intérieur des classes soient exhaustivement listés par le corps enseignant afin qu'un programme d'action soit établi.

Rythmes scolaires et Nouvelles Activités Périscolaires:

- Concernant les rythmes scolaires le Maire et l'ensemble de la commission scolaire ont réaffirmé la position du Conseil Municipal en faveur du retour à la semaine de 4 jours avec une pause méridienne de 2 heures. A ce propos les parents d'élèves ont fait part qu'une consultation auprès des parents d'élèves avaient été organisée et qu'environ 2/3 des parents ayant répondu à cette consultation était favorable au retour à la semaine de 4 jours et qu'en conséquence, pour tenir compte du tiers opposé les parents délégués qui disposent de 6 voix au conseil d'école voteraient par 4 voix pour et 2 voix contre. De même les parents délégués ont précisé qu'en l'état actuel des choses les enseignants seraient également favorable à ce retour à la semaine des 4 jours. La commission scolaire et le maire prenne acte avec satisfaction de cette consultation et de la position du corps enseignant, tout en regrettant ne pas en avoir été avisé préalablement, mettant ainsi en porte à faux le maire qui a récemment annoncé son souhait d'organiser une telle action et rappellent que le



Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité en 2017 pour le retour à la semaine de 4 jours.

- -Sur l'affirmation de certains parents délégués, que les NAP seraient supprimés, les précisions suivantes leur ont été apportées.
- A l'heure actuelle aucune directive précise n'a été apportée par les autorités ministérielles, en dehors des déclarations en juin 2017 du ministre selon lesquelles le choix serait laissé aux communes. En conséquence et dans le cas ou l'obligation d'organisation par les communes est maintenue dans l'avenir, la commune s'y conformera. Il est toutefois précisé que, selon différents arrêts de tribunaux administratifs l'obligation d'organisation ne signifie aucunement obligation de financement mais seulement de mise à disposition des locaux et bâtiments municipaux. Dans cette hypothèse et dans le cas où les fonds d'aide de l'état ne seraient pas reconduits il conviendrait de se pencher sur d'autres modalités, telle que la création d'une structure "ad-hoc", tout en étant précisé que la dite structure bénéficierait bien sur du soutien de la commune. Il a été également précisé qu'affirmer à l'heure actuelle que les NAP seront supprimées est une "contre vérité" manifeste.
- -Quand aux horaires de classe la commission scolaire et le maire ont réaffirmé l'importance attachée à ce qu'une pause méridienne de 2 heures soit aménagée non seulement pour le service de la cantine mais surtout pour le bien des enfants. De même il est souhaité un temps de récréation au cours de l'après-midi.

Conseil d'école :

- Les parents ayant fait part de leur étonnement concernant l'absence de représentants de la mairie lors des derniers conseils d'école, M. le Maire a tenu a remettre les choses en perspective et apporter des éléments de réponse. Ainsi il a rappelé que lors d' une rencontre en mairie entre l'Inspecteur d'Académie, Mme la Directrice et lui-même il avait été convenu que la directrice fournirait suffisamment à l'avance 3 dates prévisionnelles de façon à ce qu'il puisse, ainsi que l'adjointe en charge des affaires scolaires aménager leurs agendas respectifs. Or il ne peut que déplorer que ce processus décidé d'un commun accord n'ait pas été suivi par le passé. Il note cependant que les choses semblent évoluer dans un sens positif.

Chauffage – climatisation des classes:

- Les parents font état de températures difficilement supportables dans les classes lors de la belle saison et demandent si des climatiseurs pourraient être installés. Il est rappelé à ce sujet qu'une telle installation avait été envisagée par la mairie, mais que l'équipe enseignante n'avaient pas cru devoir y apporter une réponse favorable. Le Maire et la commission scolaire précisent qu'ils y sont toujours favorables.

Alarme incendie- Exercices incendie et PPMS:

- Suite aux dysfonctionnements constatés lors du dernier exercice incendie organisé à l'école le système d'alarme a été entièrement vérifié. De cette vérification il ressort que la totalité des déclencheurs avaient été manuellement désarmés au préalable rendant le



système inopérant et que ce "désarmement" ne pouvait pas être imputé à un problème technique. Copie de l'attestation a été adressé par mail à la Directrice et à l'Inspecteur d'Académie. Le maire et la commission scolaire, renouvellent leur souhait d'être prévenus et à l'avance et associés (comme l'ont préconisés en 2016 et 2017 les autorités de tutelles -Ministère de l'Intérieur et de l'Éducation Nationale) à l'organisation de ces exercices. Une telle participation " en amont" permettrait d'éviter de tels désagréments, comme cela avait été demandé à Mme la Directrice. Il est rappelé à ce propos que la mairie est propriétaire des locaux et selon la loi responsable de leur conformité et de la sécurité non seulement des personnels mais surtout des enfants. Concernant les "clés plastiques " de certains boitiers d'alarme elles seront complétées le 24.01.2018 lors de la vérification des extincteurs. Concernant la mallette PPMS la quasi-totalité des matériels demandés a été fourni. Reste quelques fournitures de détail, tels que sacs poubelle, rubans adhésifs, gobelets et caisse plastique à livrer. Concernant les sacs poubelles il a été suggéré à la Directrice de se rapprocher de la femme de ménage qui dispose d'un stock sur lequel elle pourra y prélever la quantité qu'elle estime nécessaire. Pour les gobelets, l'école dispose déjà d'un stock et rien ne s'oppose à ce que la direction y ait recours. De même, il va de soi que l'entretien courant des matériels fournis est à la charge des utilisateurs, en l'occurrence la direction de l'école.

Cantine-Garderie:

- Concernant la cantine, il est constaté depuis la rentrée une importante hausse de la fréquentation par rapport aux années précédentes. Elle s'établie à l'heure actuelle à environ 100 repas journalier en moyenne.
- Il est rappelé que les repas sont servis en deux services. Le premier pour les "petits" et quelques "grands" et le deuxième pour le reste des élèves. Courant 2017, le renforcement de l'équipe cantine a été expérimenté et l'expérience s'avérant positive le dispositif a été pérennisé à compter de la dernière rentrée scolaire.
- Certains parents délégués ont fait état de problèmes de comportement de certains personnels de cantine envers les enfants et il est demandé des informations sur une affaire particulière dans laquelle des personnels municipaux ont été gravement mis en cause. Sur ce point précis, il est apporté les éléments suivants :
- A date, cette affaire a fait l'objet d'une enquête de gendarmerie et d'une décision du Procureur de la République. Des éléments en possession de M. le Maire, il s'avère que la Procureur de la République a décidé de ne pas donner suite et de classer l'affaire. Toutefois il appartient aux personnels mis en cause de décider des suites qu'ils entendent donner à titre personnel. M. le Maire précise que ni lui ni toute autre personne n'a à interférer dans cette prise de décision. Concernant d'autres allégations dont ont fait état certains des parents présents à cette réunion, il leur a été indiqué que s'ils estiment que des faits répréhensibles ont été commis il leur appartient de saisir les services de Gendarmerie et/ ou de la Justice.
- Quand à l'augmentation des tarifs des repas et de la garderie, elle est principalement motivée par l'augmentation générale des charges de personnel. Concernant plus particulièrement les repas le choix des prestataires est plus que limité (2) et il est toujours recherché le meilleur rapport qualité/prix. En réponse à une question relative à



l'introduction dans ces menus de produits locaux et/ou bio, il est indiqué que cette hypothèse est à voir avec le prestataire mais que cela entrainerait très probablement une hausse supplémentaire du prix facturé par le prestataire. Toutefois il apparait que la qualité générale des repas est plus que satisfaisante.

- Quand à l'accueil des PAI, il est rappelé que pour diverses raisons tenant principalement à la sécurité alimentaire des enfants et à l'éventuelle responsabilité pénale des intervenants cet accueil n'est pas envisageable. Il est rappelé que confronté au même problème il avait été suggéré l'année dernière aux parents concernés d'étudier la possibilité de créer une structure "ad-hoc".
- Enfin il a été rappelé que des cahiers "d'événements" ont été mis en place à la cantine et à la garderie, que ces cahiers sont régulièrement visés soit par le maire soit par un élu membre de la commission scolaire et que les parents ont évidemment la possibilité de les consulter et d'y faire part de leurs éventuelles observations ou suggestions.
- Enfin pour conclure, M. le Maire a tenu à remercier l'ensemble des personnes présentes pour leur implication et l'atmosphère constructive de cette réunion et appelé de ses vœux à un fructueux travail en commun, pour le bien des enfants.